



DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT CENTRE DE DEROULEMENT DU STAGE PRATIQUE BFEEH

À retourner accompagné des pièces demandées à votre CRE, qui transmettra à FFE Formation.

Région :

Mention(s) demandée(s) : Handicap Moteur et Sensoriel
 Handicap Mental

Renseignements

| Centre de déroulement du stage | |
|--|---|
| Nom du Centre équestre : | |
| Code adhérent FFE : | |
| Adresse : | |
| Tel : | Fax : |
| E-mail : @ | |
| Labels FFE Qualité en cours de validité : | Equi handi Club Moteur et Sensoriel : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| | Equi Handi Club Mental : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Activités en rapport avec le handicap : | <input type="checkbox"/> Enseignement <input type="checkbox"/> Compétition |
| Tuteur | |
| Nom : | Prénom : |
| Numéro de Licence FFE : | Diplôme(s) : |
| Tel : | E-mail : |
| BFEEH <input type="checkbox"/> Mention Moteur et Sensoriel | <input type="checkbox"/> Mention Mental – Diplôme obtenu en : |

Pièces à joindre:

- ♦ Photocopie du (ou des) diplôme(s) du tuteur s'il(s) ne figure(nt) pas sur sa licence,
- ♦ Descriptif des activités,
- ♦ Avis du CTR et du CRE.

Emargement :

| Le dirigeant du club | Le tuteur |
|---|---|
| Nom / Prénom : | Nom / Prénom : |
| « Je m'engage à mettre en œuvre la formation BFEEH conformément au Règlement FFE. » | « Je m'engage à mettre en œuvre la formation BFEEH conformément au Règlement FFE. » |
| Date : | Date : |
| Signature : | Signature : |

Description des activités assurées dans la structure en rapport avec le handicap

(préciser si vos activités concernent la mention : A) Handicap moteur et sensoriel et/ou B) Handicap mental)

Avis technique motivé du Conseiller Technique Régional
(si la région n'en dispose pas, du Conseiller Technique inter régional)

Nom et prénom :

Signature :

Avis du Président du CRE

Favorable / Défavorable

Nom et prénom :

Signature :

Vérification du Service Formation

Date : /_/_/_/_/_/_/_/_

Validation de la DTN

Favorable / Défavorable

CONDITIONS D'OBTENTION D'UN AGREMENT CENTRE DE STAGE PRATIQUE BFEEH

L'Agrément pour le stage pratique du BFEEH est délivré par la Fédération Française d'Equitation sur demande du centre grâce au dossier prévu.

ARTICLE 1 :

La demande d'agrément doit être transmise au Comité Régional d'Equitation dont dépend l'établissement équestre, qui la transmettra à FFE Formation après avis motivé du CTR et du Président du Comité Régional.

ARTICLE 2 :

L'agrément est délivré pour trois ans sauf agrément provisoire.

Il est demandé et valable pour une ou deux des mentions suivant l'activité et les publics accueillis (handicap moteur ou sensoriel ou bien handicap mental).

L'agrément est lié à l'enseignant diplômé qui encadrera le stage pratique, dénommé le tuteur. Seul le tuteur enregistré pourra valider l'attestation de stage pratique du stagiaire.

En cas de départ ou de changement du tuteur, le centre devra effectuer une nouvelle demande en fournissant les éléments relatifs au nouveau tuteur.

Des mesures transitoires permettant d'obtenir un agrément provisoire peuvent être définies.

ARTICLE 3 :

Le centre qui souhaite demander un agrément doit remplir les conditions suivantes :

- Disposer du label Equi Handi Club de la mention correspondante délivré par FFE Qualité,
- Disposer d'un tuteur enseignant d'équitation diplômé du BFEEH dans la mention concernée, Moteur et Sensoriel ou Mental,
- Recevoir **de façon régulière un public d'handicapés** en vue de la pratique de l'équitation (public précisé et en rapport avec la mention demandée).

ARTICLE 4 :

Pièces à joindre au dossier :

1. Dossier de demande d'agrément renseigné ci-joint,
2. Photocopie du diplôme d'enseignant d'équitation du tuteur s'il n'est pas noté sur la licence,
3. Présentation des activités en rapport avec le public handicapé dans la mention demandée,
4. Avis du CTR et du CRE.

ARTICLE 5 :

Le tuteur s'engage à impliquer le stagiaire dans les activités proposées, tant dans leur conception que dans leur mise en œuvre et leur déroulement. Il s'engage à évaluer le stagiaire en toute objectivité sur ses compétences et son comportement en rapport avec le diplôme et à justifier auprès de lui toute évaluation ne permettant pas la validation du stage.